

Montréal, le 2 septembre 2014

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À : Tous les participants**

**Objet : Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation  
des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro, Phase 1  
Dossier de la Régie : R-3867-2013**

---

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu la lettre du procureur de l'ACIG datée du 28 août 2014 requérant un délai supplémentaire aux fins du dépôt de son budget de participation dans le dossier mentionné en titre. La Régie a pris note également de l'échéance du 15 septembre 2014, annoncée par Gaz Métro au procureur de l'ACIG, pour le dépôt de la traduction de sa preuve transmise le 23 juillet dernier.

Eu égard aux motifs invoqués, la Régie accepte de reporter la date limite pour le dépôt des budgets de participation des intervenants et des correspondances qui en découlent. Ainsi, les budgets de participation devront être déposés au plus tard à **12h, le 29 septembre 2014**. Les commentaires de Gaz Métro seront attendus au plus tard à **12h, le 3 octobre 2014** et les répliques à ces commentaires au plus tard à **12h le 9 octobre 2014**. La Régie maintient par ailleurs les autres dates fixées à l'échéancier établi par la décision D-2014-144.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml